INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE

Autorisations de sortie du mercredi après-midi et retour du dimanche soir

Je soussigné(e) …… responsable légal de ……élève de……autorise ma fille :

Concernant les internes de 1ère et 2ème année

- A sortir en ville accompagnée d'une éducatrice, le mercredi de 14h à 16h

Concernant les internes de 3ème et 4ème année

- A sortir en ville le mercredi de 14h à 16h

Concernant les internes de 5ème année

- A sortir en ville le mercredi de 14h à 16h
- A sortir **exceptionnellement** le mercredi de 16h à 20h avec l'accord des éducatrices et de la direction de l'internat.
- A manger en ville le 1er vendredi du mois (sandwich fourni par l'internat)

Concernant les internes de 6ème année / 7ème

- A sortir en ville le mercredi de 14h à 18h
- A sortir **exceptionnellement** en semaine avec l'accord des éducatrices et de la direction de l'internat
- A manger en ville chaque vendredi (sandwich fourni par l'internat)

Remarque : les retours le mercredi sont autorisés en cas de rendez-vous médical /activité extrascolaire et en accord avec la direction. Le responsable légal fournira une autorisation écrite.

Je soussigné(e) ……demande

que ma fille …… puisse rentrer régulièrement à l'internat le dimanche soir aux conditions reprises dans le règlement.

Rue de Montmédy 2 – B 6760 Virton Tel.063/58.88.60 – Fax 063/58.88.70

internat@isfvirton.be – www.isfvirton.be – www.facebook.com/isfvirton

Matricule 8 225 009 – Fase 2758